Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260604-04_06_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation : 21 mai 2026 **Date d'affichage** : 21 mai 2026.

Membres en exercice **15**
Présents **13**
Absents excusés **2**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, DRILLET Yoan, RIO Christelle, RONDEL Anthony, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, ROCABOIS Danielle, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, JUHEL Céline, ENGRAND Pierre.
Étaient absents excusés :
BOURGOIS Patrick a donné pouvoir à Christelle RIO
BAJSAROWICZ Olivier, a donné pouvoir à Christophe ROBIN

Secrétaire de séance : François YU-YUENG.

04-06-2026 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le courrier de la préfecture en date du 20 avril 2026 concernant l'irrégularité de la délibération n°05-04-2026 prise le 2 avril dernier ;

Considérant qu'il est nécessaire de retirer cette délibération et de procéder à une nouvelle élection ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Sont candidats au poste de titulaire : Mrs DRILLET Yoan, RONDEL Anthony et LAGRÉE Patrick
Sont candidats au poste de suppléant : Mme ROCABOIS Danielle, Mrs YU-YUENG François et BAJSAROWICZ Olivier

Sont donc désignés en tant que :
- délégués titulaires :
Mrs DRILLET Yoan, RONDEL Anthony et LAGRÉE Patrick
- délégués suppléants :
Mme ROCABOIS Danielle, Mrs YU-YUENG François et BAJSAROWICZ Olivier

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire, Le Président,

MAIRIE DE TREDANIEL (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.